



AMT N° 2016 - 04 - 037

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 11/07/2016

L'an deux mille seize le lundi onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole régulièrement convoqué le lundi quatre juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence Monsieur Yvan Lachaud, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

Projet urbain multimodal Magna Porta : Approbation du bilan de la concertation de l'Avenue de la Gare Nouvelle Nîmes Manduel Redessan

Présents :

M. LACHAUD **Président;**

M. GAILLARD, M. SCHOEPFER, MME ROCCO, M. DALMAS, M. TOUZELLIER, M. GRANAT, M. PORTAL, M. DESCLOUX, M. GOURDEL, M. RAYMOND, M. ALLIER **Vice Présidents;**

M. THOULOUBE, M. GRANCHI, M. GADILLE, MME ENJELVIN, M. GIBERT, M. BOLLEGUE, M. PREVOTEAU, M. MAYOR, M. PROCIDA, M. PROUST, M. TIBERINO, M. REDER, M. GABACH, M. VINCENT, M. GARCIA, MME RICHARD **Membres du Bureau;**

MME ANDREO, MME BARBUSSE, MME BLACHON-AGUILAR, MME BORDES, MME BOURGADE, M. BURGOA, MME BOISSIERE, MME CHELVI-SENDIN, MME CREPIN-M, MME DOYEN, M. FABRE-PUJOL, MME FAYET, M. FLANDIN, MME FOURQUET, MME GARDET, M. GELLY, M. JACOB, M. NICOLAS, MME NOVELLI, M. PASTOR, MME PEREZ, M. PLANTIER, MME PONCE-CASANOVA, MME RAINVILLE, MME SARTRE, M. SEGUELA, M. SEGUY, M. TAULELLE, MME TRONC, MME TOURNIER BARNIER **Conseillers Communautaires;**

Absents excusés :

M. TIXADOR est remplacé par MME PANAFIEU

M. BAZIN (donne pouvoir à MME BARBUSSE), M. SOULAS (donne pouvoir à M. DESCLOUX), M. QUITTARD (donne pouvoir à M. REDER), M. MARCOS (donne pouvoir à M. THOULOUBE), M. PRADIER (donne pouvoir à M. GADILLE), M. MAZAUDIER (donne pouvoir à M. GRANCHI), MME AGUILA (donne pouvoir à M. PORTAL), M. ANGELRAS (donne pouvoir à M. PLANTIER), MME DE GIRARDI (donne pouvoir à MME FOURQUET), MME DELBOS (donne pouvoir à MME BOURGADE), M. DUMAGEL (donne pouvoir à M. GARCIA), MME DUMAS (donne pouvoir à M. FABRE-PUJOL), MME ENRIQUEZ (donne pouvoir à MME BORDES), M. FOURNIER (donne pouvoir à M. PROUST), M. GILLET (donne pouvoir à MME DOYEN), MME PAUL (donne pouvoir à MME NOVELLI), M. VALADE (donne pouvoir à M. FLANDIN)
M. VALADIER (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	077
Nombre de membres en exercice :	077
Nombre de membres présents :	058
Nombre de suppléants :	01
Nombre de procurations :	17

OBJET : Projet urbain multimodal Magna Porta : Approbation du bilan de la concertation de l'Avenue de la Gare Nouvelle Nîmes Manduel Redessan

1. CONTEXTE GENERAL

Afin de contribuer à l'élaboration d'un projet de développement et d'aménagement du territoire situé autour de la future gare de Nîmes-Manduel-Redessan, Nîmes Métropole a engagé en 2015 une démarche de réflexion concertée associant les élus et habitants des communes de Manduel et Redessan, les agriculteurs locaux et les acteurs économiques à l'échelle de Nîmes Métropole.

Cette démarche s'est aussi ouverte aux élus de Nîmes Métropole, aux partenaires territoriaux de Nîmes Métropole et plus largement ensuite au grand public.

La réflexion a permis de dégager des orientations d'aménagement cohérentes entre les communes concernées et le site de Magna Porta autour de la future gare.

Compte tenu du calendrier prévisionnel de réalisation de la gare nouvelle et de ses échéances (2019), les responsables de Nîmes Métropole ont décidé d'engager dès à présent la réalisation de l'avenue qui permettra de desservir la gare. Le projet d'aménagement du site Magna Porta sera précisé dans les prochains mois, en fonction des résultats des démarches engagées en matière économique (recherche d'investisseurs), agricoles et de développement local des communes. Les enjeux de déplacements font aussi l'objet de réflexions locales concertées (PLD).

Dans cette perspective, le Conseil communautaire en date du 29 mars 2016, a décidé d'engager une concertation publique pour l'élaboration de l'avenue de la Gare Nouvelle de Nîmes Manduel Redessan.

Les actions de concertation menées du 3 au 30 mai 2016 conformément à la délibération du Conseil communautaire du 29 mars 2016 ont ainsi permis de confirmer les objectifs de ce projet d'aménagement.

Rappel des modalités de concertation proposées dans la délibération du 29 mars 2016 :

1. Information préalable du public,
2. Document de présentation du projet mis au dossier de concertation dans chacune des communes concernées et en ligne sur le site internet de Nîmes Métropole,

OBJET : Projet urbain multimodal Magna Porta : Approbation du bilan de la concertation de l'Avenue de la Gare Nouvelle Nîmes Manduel Redessan

3. Une plateforme d'échanges numérique « Agglo Forum »,
4. Exposition publique à l'hôtel de Ville de Manduel, Hôtel de Ville de Redessan et à l'Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole,
5. Ouverture d'un registre de concertation à l'hôtel de Ville de Manduel, Hôtel de Ville de Redessan et à l'Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole,
6. Réunions publiques à Manduel et Redessan,

2. ASPECTS JURIDIQUES

La procédure de concertation préalable prévue par l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme s'impose pour toutes les opérations d'aménagement. L'ouverture à la concertation est décidé par une délibération qui précise les objectifs du projet et qui fixe les modalités d'organisation de la concertation.

Un bilan de cette concertation préalable qui tire les enseignements des contributions exprimées et précise les suites à donner est présenté par la suite au Conseil communautaire qui en délibère.

Au regard des observations formulées dans les registres de concertation, durant les réunions publiques de concertation et sur le forum ou par courrier, il est proposé au Conseil communautaire de constater que le projet est globalement compris et partagé par la population et d'approuver le bilan de la concertation.

Ce bilan sera transmis aux collectivités associées et rendu public sous forme de document imprimé et fichier téléchargeable sur le site internet de Nîmes Métropole.

Les propositions issues de cette concertation seront intégrées dans le programme du projet.

3. ASPECTS FINANCIERS

Les dépenses liées à la mise en œuvre de cette opération d'aménagement seront inscrites sur le Budget Principal de Nîmes Métropole en section d'investissement.

Après avis de la commission,

OBJET : Projet urbain multimodal Magna Porta : Approbation du bilan de la concertation de l'Avenue de la Gare Nouvelle Nîmes Manduel Redessan

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à la majorité,

Contre : Mme Fayet, M. Seguy,

Abstention : Mme Doyen, Mme Doyen mandataire de M. Gillet, Mme Gardet, M. Gelly, M. Jacob

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver le bilan de concertation préalable engagée conformément aux dispositions de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme et tel que présenté dans le document, ci-après, annexé.

ARTICLE 2 : de mettre ce bilan à disposition du public ainsi que la présente délibération sous forme de document imprimé et fichier téléchargeable sur le site internet de Nîmes Métropole, pendant une durée minimum de 1 mois.

ARTICLE 3 : de notifier ce bilan de concertation ainsi que la présente délibération aux maires des communes concernées.

ARTICLE 4 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires au projet.



Le Président,
Yvan LACHAUD